

Maison de gros en **Epicerie, Vins et Liqueurs**

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce.
Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que

THES, CAFES, SUCRES, MELASSES, SIROPS, FRUITS SECS, POISSONS, ETC.

GRANDE VARIETE DE FINES DENREES ET CHOIX CONSIDERABLE DE VINS ET LIQUEURS DES MEILLEURES MARQUES DONT ELLE A LE MONOPOLE DE PLUSIEURS

HUDON, HEBERT & CIE, 41 rue St-Sulpice, et
22, rue De Bresoles,
MONTREAL

nourrisseurs et des cultivateurs de la banlieue pour des vaches. Les uns et les autres s'en montrent très satisfaits ; il paraît même que l'emploi du produit aurait pour effet d'accroître le rendement en lait des vaches, comme la richesse du lait en beurre. Cet aliment ne saurait, d'ailleurs, constituer la base de la nourriture ; c'est à titre d'adjuvant et probablement aussi de condiment qu'il produit son effet utile. La quantité à employer est de 6 à 10 livres par jour pour les bœufs et pour les vaches, de 2 à 4 livres pour les chevaux, de 2 livres pour les moutons et de 1 livre pour les agneaux. On peut le conserver indéfiniment sans qu'il s'altère.

M. A. Vaury poursuit des expériences actives en vue d'accroître la richesse en matières azotées, et surtout en matières grasses, du pain de mélasse. Il compte y arriver rapidement en modifiant la nature des substances mélangées à la mélasse.

La solution du problème a un double intérêt. Elle permettra, en effet, l'utilisation agricole des mélasses de sucrerie. D'un autre côté, elle dispensera les cultivateurs de recourir aux produits trop hétérogènes de l'industrie allemande.

TRAITES DE COMMERCE

Sur la demande de l'Allemagne et de la Belgique, le gouvernement anglais s'est montré disposé à prolonger les traités de commerce actuels, en ce qui concerne la clause de la nation la plus favorisée pour la Grande-Bretagne, avec le pouvoir pour les colonies d'y accéder ; mais il a déclaré qu'en aucun cas, il ne consentirait à renouveler les articles 7 et 15 des traités existants, qui mettent les marchandises allemandes et belges dans les colonies anglaises sur le même pied que les marchandises anglaises.

CURIEUSE QUESTION DE DROIT

Les Compagnies de transport ont-elles le droit de publier des annonces sur leurs billets de passage ?

LA RÉCLAME SUR LES CARTES D'ABONNEMENT

Dernièrement, le curieux et amusant procès suivant, s'est plaidé devant une justice de Paix de Paris.

Un abonné, M. Adrien Oudin, jeune avocat à la cour, s'était plaint à la Compagnie de l'Ouest de ce que

sa carte d'abonnement portait au dos une réclame. Il avait demandé une carte vierge de publicité et la Compagnie lui avait opposé une fin de non-recevoir.

Il assignait donc cette Compagnie en un franc de dommages-intérêts pour voir dire, en principe, qu'un voyageur ne pouvait être tenu de servir de véhicule à une carte-réclame.

M. Oudin a développé lui-même, en excellents termes du reste, les motifs de sa demande. S'appuyant sur l'article 1165 du Code civil, qui déclare que les contrats entre deux parties ne peuvent obliger des tiers, il explique qu'il n'a pas à connaître les traités de publicité pouvant exister entre la Compagnie et telle ou telle maison de commerce, encore moins de s'en faire le véhicule par force.

Il y a entre la Compagnie et l'abonné un contrat de transport auquel il veut s'en tenir et dont il consent à observer scrupuleusement toutes les clauses. Mais il éprouve préjudice, léger sans doute, mais qui n'en existe pas moins, à passer auprès de ses compagnons de route pour un agent ambulant de publicité, alors qu'il est avocat.

Un marchand qui est de son temps cherche ce qu'il y a de mieux et rien que ce qu'il y a de mieux. Dans nos spécialités nous sommes à la tête—pour la haute qualité captivante des

FEUTRES-POISON A MOUCHES "STAR"

de forme octogonale, impression artistique, les seuls feutres emballés dans des enveloppes de couleur. 100 paquets de 5c. par caisse de \$2.50.

24 feuilles doubles cirées et
8 récipients par boîte, 10
boîtes à la caisse, . . \$3.40.

HOLDFAST avec récipients

Les récipients suppriment tous les inconvénients des papiers à-mouches gluants. HOLDFAST, le seul papier emballé avec des récipients. Il n'est pas un marchand de progrès qui, ayant vu des échantillons de ces articles, voudrait avoir en stock d'autres articles. Ce sont des marchandises progressives pour les marchands progressifs.

Agent à Montréal :
GEO. RINGLAND

Fabricants : **Smith Bros., London, Ont**